

Département de Côte d'Or

Commune de

# VILLARS-FONTAINE



# P LAN L OCAL d' U RBANISME

**ANNEXES SANITAIRES**

**7.1**

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53



# Sommaire

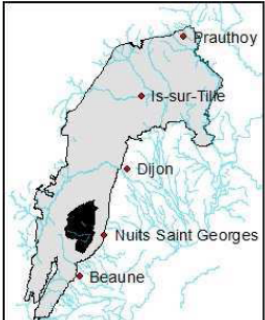
A. EAU POTABLE .....	4
B. ASSAINISSEMENT .....	8
C. DECHETS .....	9
1. ORGANISATION .....	9
2. TRAITEMENT DES DECHETS .....	9
2.1. Ordures ménagères .....	9
2.2. Perspectives.....	9

## A. EAU POTABLE

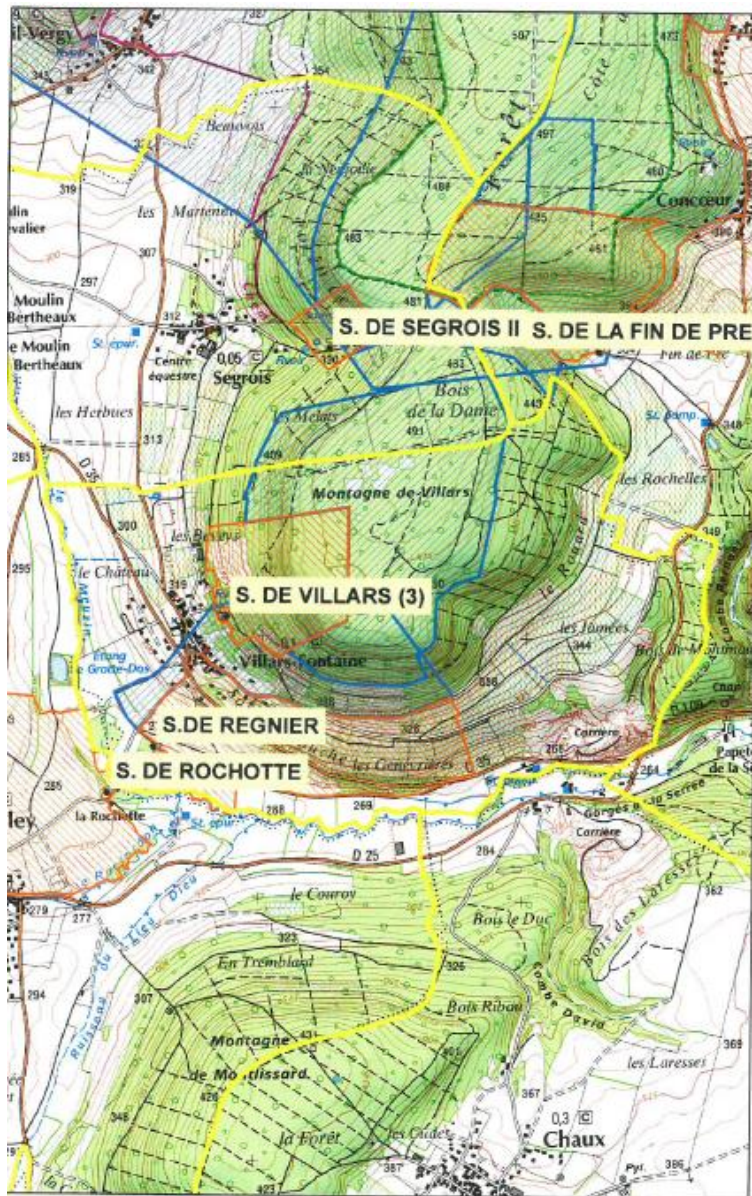
La commune est concernée par la masse d'eau stratégique pour l'alimentation en eau potable : « calcaires jurassiques de la cote dijonnaise » identifiée dans le SDAGE RMC 2016-2021 comme masse d'eau recelant des ressources majeures d'enjeu départemental à régional, à préserver pour l'alimentation en eau potable. Ces ressources en eau souterraine destinées à la consommation humaine, constituent un patrimoine indispensable qu'il convient de préserver, sur les aspects qualité et quantité, pour satisfaire les besoins en génération actuelles et futures, face à l'augmentation des besoins, l'évolution des pressions liées à l'aménagement du territoire, ou le changement climatique.

Parmi ces masses d'eau et aquifères stratégiques, des zones de sauvegardes actuelles et futures ont été délimitées conformément à l'article R212-4 du code l'environnement ou il est nécessaire de protéger la ressource en eau et d'assurer sa disponibilité en quantité et en qualité suffisante pour permettre sur le long terme une utilisation pour l'alimentation en eau potable.

Sur Villars-Fontaine a été identifiée la zone d'intérêts suivante : Source de Rochotte et Regnier. Les zones d'intérêts actuels sont des zones qui sont d'ores et déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait problème immédiats pour les populations qui en dépendent.

Sources Rochotte et Régnier		RKM12
<b>Zone d'intérêt :</b> Actuelle	<b>Type ressource :</b> Système karstique	<b>Localisation</b> 
<b>Contexte géographique</b> La source de Rochotte est située sur la commune de Meuilley, la source de Régnier sur la commune de Villars Fontaine. Ces 2 sources sont proches et émergent dans les mêmes conditions. Le contexte géographique des sources est celui de l'Arrière Côte calcaire. Une étude du BAC des sources est en cours (BE Caille) et sera finalisée à l'automne 2014. Un traçage a montré une communication entre les pertes du Raccordon à Meuilley et la source de Rochotte. Le Meuzin qui présente des assecs juste à l'amont des sources, est très probablement en situation d'alimentation des sources, ce point reste cependant à vérifier à la faveur d'une période d'étiage. En première approche, le BAC des sources correspond au bassin hydrologique du Raccordon et du Meuzin, soit 79 km2. Le BAC intègre le bassin hydrologique du Meuzin et du Raccordon dans l'Arrière Côte qui s'étend entre Chambœuf au nord et Meuilley au sud. Il intègre également les bassins hydrogéologiques des sources qui alimentent les rivières et ruisseaux qui s'étendent dans la Montagne à l'Ouest d'une ligne Semezanges – Arcenant.		
<b>UGE Alimentée(s)</b> NUITS SAINT GEORGES		

La commune est alimentée en eau potable par les sources de Villars Fontaine. La gestion du réseau est assurée par Veolia eau – Beaune et la distribution est assurée par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.



**Légende**

- Captages
- ▭ Périètres immédiats
- ▭ Périètres rapprochés
- ▭ Périètres éloignés



Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
AMMONIUM (EN NH4)	<0,01 mg/L		≤ 0.1 mg/L
ASPECT (QUALITATIF)	0		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	0 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	28 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
CHLORE LIBRE *	0,28 mg(Cl2)/L		
CHLORE TOTAL *	0,30 mg(Cl2)/L		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	568 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF)	0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ODEUR (QUALITATIF)	1		
PH	7,3 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
SAVEUR (QUALITATIF)	1		
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	14,0 °C		≤ 25 °C
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	19,6 °C		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	<0,50 NFU		≤ 2 NFU

\* Analyse réalisée sur le terrain

*Données : Ministère chargé de la santé*

(<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do;jsessionid=7DFE3136D5C5A48E1EA5BC75C5BEBD17.or-orobnatc1>)

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par les **SOURCES DE VILLARS (3)**, situées sur la commune de **VILLARS FONTAINE**.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2017, 6 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 630 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- Voir votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ARS, Direction de la Santé Publique, Unité Territoriale Santé Environnement Côte-d'Or : 03.80.41.97.48.
- Site internet du ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

**CC GEVREY ET NUITS, Réseau de Villars Fontaine**  
 Exploité par : **CC DE GEVREY ET NUITS**

## RÉSULTATS D'ANALYSES

2017

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique. (4 analyses conformes sur les 4 réalisées)

### DURETÉ (OU TH)

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 30,9 degrés français. Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/l. (Conformité : 100 %)

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur ne doit pas dépasser 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 1,90 mg/l. (Conformité : 100%)

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,83.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NPU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

## **B. ASSAINISSEMENT**

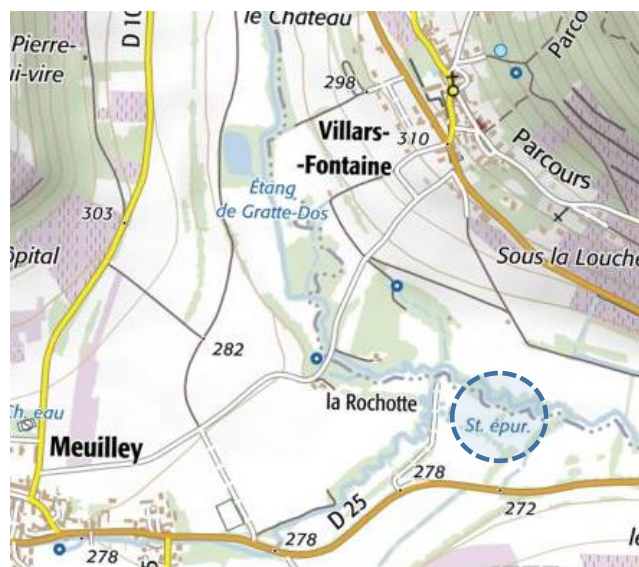
### **1. EAUX USEES**

La station d'épuration intercommunale, construite à Meuilley, a été mise en service pendant l'été 2006 pour traiter les eaux usées de 10 communes (Arcenant, Chaux, Fussey, Marey-les-Fussey, Meuilley, Villars-Fontaine, Bevy, Collonges-les-Bevy, Curtil-Vergy et Messanges). Elle est gérée par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Cette station d'épuration se situe en bordure du Meuzin (en rive droite), sur un site attenant à la station d'épuration existante, et en limite Sud-Sud-Ouest de la commune de Villars-Fontaine.

Elle possède une capacité variable de 2 500 équivalents-habitants en période normale à 6 100 équivalents-habitants en période de vendange, permettant d'obtenir une solution globale d'assainissement pour les eaux usées domestiques des habitations, mais également pour les effluents des exploitations viticoles.

La station d'épuration est de type « boues activées en aération prolongée ». Le traitement de l'azote et du phosphore est assuré. Cette filière est complétée par un lit bactérien en période de vendange. Le rejet des eaux usées après traitement se fait dans le Meuzin. Un plan d'épandage permettant la valorisation agricole des boues d'épuration a été mis en place, malgré une aptitude à l'épandage des sols globalement moyenne.



### **2. EAUX PLUVIALES**



Il existe un réseau pluvial sur la commune mais celui-ci est incomplet. Toutefois la nature des sols permet une infiltration assez aisée et dans ce cadre les prescriptions du PLU vont orienter la gestion des eaux de pluie dans ce sens.

### **3. PERSPECTIVES**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLU, les dispositions réglementaires prévoit pour toute nouvelle construction le traitement se fasse à l'échelle de la parcelle. Concernant les eaux usées, les travaux récents sur la station permettent de couvrir largement une augmentation des besoins de traitement liée à l'installation de nouveaux habitants.

## **C. DECHETS**

### **1. ORGANISATION**

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Commune de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Cette dernière assure également la gestion des trois déchetteries intercommunales et la gestion des points d'apport volontaire.

L'apport volontaire concerne, le verre, le papier et les emballages. Ce point d'apport est situé à proximité du cimetière pour la commune.

### **2. TRAITEMENT DES DECHETS**

#### 2.1. Ordures ménagères

Les ordures ménagères font l'objet d'un ramassage hebdomadaire et sont ensuite dirigées vers l'usine d'incinération de Dijon.

#### 2.2. Perspectives

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges applique le mode de financement de la gestion des Déchets choisi il y a quelques années par chacune des trois anciennes intercommunalités : le service Déchets est ainsi financé par une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi ou en raccourci RI) en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, laquelle était auparavant visible sur votre feuille d'Impôts Fonciers).

La Redevance Incitative concerne tous les usagers qui bénéficient du service déchets : les foyers domestiques mais également les entreprises et établissements publics (artisans, commerçants, services, administrations, écoles, ...) dont les déchets

demeurent collectés par la Communauté (ou par son prestataire), à l'exception des professionnels qui justifieront d'une prestation de service privée.

Depuis 2018, sur l'ensemble du territoire communautaire, la gestion de vos déchets est facturée selon :

- Une part fixe donnant accès à l'ensemble du service Déchets,
- Une part d'abonnement lié au volume du bac, intégrant un quota de levées minimum,
- Une part variable en fonction de votre production d'ordures ménagères résiduelles (calculée en litres, il n'y a pas de pesée) au-delà du quota de levées : c'est le principe de la Redevance Incitative qui responsabilise chaque producteur de déchets (application du principe pollueur-payeur).

Une part complémentaire est appliquée pour tout service supplémentaire rendu, et ce pour les seuls usagers bénéficiaires, notamment pour la collecte sélective en porte-à-porte qui représente un surcoût par rapport à une collecte en Points d'Apport Volontaire.